



■ Édito



Jean - Martin Delorme,
directeur de la DRIHL

Hiver : « Héberger et loger les plus démunis »

La chute brutale des températures n'a pas pris les collaborateurs de la DRIHL et des DDCS au dépourvu.

Dès le début de l'automne, des réunions de travail avec les principaux opérateurs, présidées par Michel Cadot, préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris, avaient permis d'identifier 4 252 places de renfort, dont 1 049 places pour familles.

Ces places, dites hivernales, s'ajoutent aux 100 000 places ouvertes toute l'année en Ile-de-France.

Elles sont situées dans des bâtiments dont la date de mise à disposition varie selon leurs propriétaires.

L'ouverture de ces places, financées par l'État, a été accélérée afin de pouvoir assurer la mise à l'abri des personnes à la rue.

Chaque personne hébergée au cours de la période hivernale est assurée de bénéficier d'une évaluation sociale dans le mois qui suit son entrée dans le dispositif d'hébergement. Ce renforcement du dispositif d'accompagnement social des grands exclus permettra d'optimiser leur orientation à la sortie de l'hiver et de les aider à reprendre leur parcours d'insertion dans le logement.

Les efforts de l'État portent simultanément sur l'accès au logement des plus démunis, dans le cadre de la stratégie gouvernementale du « Logement d'abord ».

Depuis le début de l'année, 9 600 personnes hébergées ou logés temporairement ont été relogées dans le parc social francilien, grâce à la mobilisation des services de l'État, des bailleurs, d'Action Logement et des SIAO. Ce chiffre est en constante progression.

■ L'évènement

Adoption par le CRHH du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

LE 7 NOVEMBRE, LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT A VALIDÉ LA RÉDACTION DU VOLET 2 DU SCHEMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT.

■ Ce faisant, les membres du CRHH ont également validé l'ensemble du CRHH, les volets 1 et 3 ayant été adoptés lors d'une précédente réunion.

Le SRHH détermine, pour 6 ans les grandes orientations d'une politique de l'hébergement et de l'accès au logement en réponse aux défis que connaît la région Ile-de-France. Il indique les objectifs à atteindre en matière de construction et d'amélioration des structures d'hébergement, et les réponses à apporter aux besoins des personnes en situation d'exclusion, défavorisées ou présentant des difficultés particulières.

■ Résultat d'un travail de coconstruction de l'ensemble des membres du CRHH, le SRHH est présenté sous la forme de trois volets :

- ➔ 1 : Défis, enjeux, orientations
- ➔ 2 : Objectifs globaux et déclinaisons territoriales des orientations
- ➔ 3 : Mise en œuvre, suivi et évaluation

Si les volets 1 et 3 avaient fait l'objet d'un consensus, le volet 3 avait suscité nombre de questions, voire d'inquiétudes, de la part des collectivités locales.



C'est pourquoi Michel CADOT, préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris, a souhaité rétablir le dialogue et la confiance entre l'État et les élus franciliens en organisant les Ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement, dont les travaux permettront de faire, d'ici la fin mars, des propositions complémentaires au projet du SRHH ainsi adopté.

■ Le texte du volet 2 adopté lors du CRHH du 7 novembre prévoit en effet que les objectifs territoriaux, fixés pour la première année d'application du SRHH, seront ajustés à l'issue des Ateliers des Territoires pour le logement et l'hébergement, et que le CRHH fixera leur déclinaison pour les années suivantes, dans le respect des objectifs du volet 1 et de la loi SRU sans pouvoir augmenter ou diminuer les objectifs de construction neuve de 10 % de l'objectif initial.

■ Enfin, s'agissant des objectifs des Établissements Publics Territoriaux, ils figureront au sein du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement qu'élabore la Métropole du Grand Paris, sur la base du « porter à connaissance » communiqué par l'État.



(3 questions

À ALAIN RÉGNIER,
président de Solidarités Nouvelles pour le Logement



Inauguration d'un nouveau logement à Vincennes (94), 2017. Crédit photo : SNL-Ph. Koch

(EN 2016, SNL A LOGÉ ET ACCOMPAGNÉ 1 081 MÉNAGES, DONT 76 % ÉTAIENT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ. QUEL EST LE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION ?

Solidarités Nouvelles pour le Logement met en œuvre une démarche originale, fondée sur un engagement citoyen, pour créer des logements très sociaux par construction, achat rénovation, bail à réhabilitation ou mise à disposition par des particuliers. Ces logements sont ensuite loués à des personnes en difficulté « le temps qu'il faut » pour qu'elles retrouvent une stabilité. SNL accompagne chaque ménage jusqu'à l'accès à un logement pérenne. Enfin, SNL témoigne pour mobiliser autour de son action et interpeller les instances politiques et les acteurs publics ou privés.

SNL est née en 1988, il y a bientôt 30 ans ! Solidarités Nouvelles pour le Logement est aujourd'hui implantée dans 7 départements d'Ile-de-France et est composée de huit entités : cinq associations départementales, avec des bénévoles réunis en Groupes Locaux de Solidarités (GLS) et des équipes de salariés ; une fédération Solidarités

Nouvelles pour le Logement – Union, structure fédérale des associations départementales ; une coopérative : SNL-PROLOGUES, entreprise solidaire, qui porte les opérations immobilières des associations. Enfin, un fonds de dotation a été créé en 2010, pour assurer la sécurité juridique et fiscale des donateurs et des mécènes.

(COMMENT SE PASSE L'INTÉGRATION D'UN MÉNAGE LOCATAIRE SNL DANS SON NOUVEAU QUARTIER ?

En complémentarité du travail social effectué par les professionnels travailleurs sociaux, salariés des associations, les bénévoles réunis en 110 Groupes Locaux de Solidarité (GLS) proposent une relation de proximité. En fonction des besoins, ils favorisent l'insertion dans le quartier, apportent appui aux démarches, proposent un lien social et une aide pour l'utilisation du logement.

Les bénévoles sont formés à la relation avec les personnes en difficulté. Le défi à relever : offrir une présence régulière et bienveillante sans s'ingérer dans la vie privée des locataires. Aucun locataire ne doit se (re) trouver seul !

La mixité sociale est dans notre ADN,

avec nos petites opérations, en dentelle, nous assurons la meilleure intégration possible des ménages. Très souvent, il y a des appréhensions de l'environnement, mais très vite, une fois que les personnes sont là, tout change dans le bon sens.

(QUELLE EST LA PART DU BÉNÉVOLAT DANS LA RÉUSSITE DES ACTIONS CONDUITES PAR SNL ?

La réussite des actions conduites par SNL repose sur l'inventivité et l'énergie de nos bénévoles. Ensemble ils portent un projet complet, qui s'articule autour de nos différentes missions et où les salariés interviennent en soutien. Les missions des bénévoles sont multiples ! Ils recherchent des opportunités de nouveaux logements, organisent de nombreux événements pour collecter des fonds, communiquer sur nos actions, témoigner et interpeller sur le mal-logement.

Les 1 245 bénévoles SNL se tiennent aux côtés des locataires pour un accompagnement de proximité qui fait la spécificité de notre projet, pour aider les locataires à rebondir et pour trouver ensemble des solutions de logement pérenne. Bénévoles et locataires sont voisins, citoyens d'un même territoire et membres d'une même association qui permet par son action une réelle mixité sociale. La rencontre en confiance, fondée sur un partage d'intérêts et de temps commun, montre qu'une autre société est possible, solidaire et mixte.



Chantier solidaire à Epinay-sur-Seine (93), 2017. Crédit photo : Ville d'Epinay-sur-Seine-JC Lemasson
Inauguration d'un nouveau logement à Vincennes (94), 2017. Crédit photo : SNL-Ph. Koch

LES JOURNÉES RÉGIONALES DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

LES 4 ET 5 DÉCEMBRE, LA DIHAL ET LA DRIHL ONT ORGANISÉ LES JOURNÉES RÉGIONALES DES PÔLES DÉPARTEMENTAUX DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE D'ÎLE-DE-FRANCE.

■ Introduites par Michel CADOT, préfet de la Région Ile-de-France, préfet de Paris, ces journées d'échange ont permis un partage d'expériences entre partenaires, autour des objectifs prioritaires de la lutte contre l'habitat indigne.

En Ile-de-France, l'habitat potentiellement indigne concerne plus de 170 000 logements soit 4,4 % du parc privé francilien. Avec l'ancienneté de son parc et la tension qu'elle connaît sur le marché du logement, l'Ile-de-France rencontre l'habitat indigne sous toutes ses formes : logements insalubres, habitat présentant un risque d'exposition au plomb, un risque de péril, hôtels meublés dangereux, copropriétés dégradées... Elle voit également se développer l'habitat précaire ainsi qu'un habitat indigne lié à des divisions pavillonnaires non maîtrisées.

■ Pour rendre à l'habitat ses fonctions protectrices et sociales, plusieurs actions volontaristes sont mises en œuvre en Ile-de-France :

- la mobilisation des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne :
- le plan régional pluriannuel pour des copropriétés durables,
- l'appel à projets pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne.
- une politique coercitive menée en particulier par les services de l'ARS d'Ile-de-France.



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

La DRIHL, délégation régionale de l'ANAH, poursuit depuis 2016 ses actions d'information afin de s'adresser aux bénéficiaires potentiels du programme « Habiter Mieux », programme de lutte contre la précarité énergétique destinée aux ménages modestes.



La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé est également l'une des priorités d'intervention de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah).

L'Anah accompagne les propriétaires et les syndicats de copropriétaires via des aides aux travaux.

■ En 2016, plus de 24 millions d'euros ont été engagés pour réhabiliter plus de 4 100 logements indignes ou très dégradés, (+17 % par rapport à 2015).

L'Anah accompagne aussi les communes dans le cadre d'opérations de réhabilitations lourdes sur l'habitat insalubre notamment au titre des financements de résorption de l'habitat insalubre. En 2016, près de 1,6 million d'euros ont été consacrés à ces interventions dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis.

■ La politique de lutte contre l'habitat indigne recouvre des enjeux de solidarité nationale et de santé publique et justifie une forte mobilisation de tous les acteurs concernés.

DEUX ACTIONS ont débuté à la mi-novembre :

- la diffusion d'un spot radio pendant deux semaines, sur 7 radios franciliennes.
- ▶ En savoir plus
- la publication d'encarts presse dans 9 journaux de Grande Couronne.

D'AUTRES ACTIONS ont été réalisées tout au long de l'année auprès des collectivités, des partenaires institutionnels et associatifs, des réseaux des délégations locales de l'Anah, des opérateurs de l'Anah et des PRIS (Point Renovation Info Service), ainsi qu'auprès des professionnels du bâtiment et de l'immobilier en Ile-de-France :

- l'élaboration et la diffusion d'une plaquette distribuée aux partenaires (La Poste,

la SEM*, Compagnons Bâisseurs, ADEME, CRIF**)

▶ En savoir plus

De nombreuses collectivités territoriales ont accepté, à la demande de la DRIHL, de diffuser ces données au sein de leur bulletin d'information et d'assurer la distribution des plaquettes destinées aux ménages.

- l'organisation d'une journée d'information et de sensibilisation aux enjeux d'Habiter Mieux en Ile-de-France.

L'OBJECTIF PRINCIPAL de ces campagnes d'information est de multiplier les relais d'opinion afin de mieux faire connaître les aides du programme Habiter Mieux.

▶ En savoir plus

SEM* : Energies POSIT'IF - CRIF** : Conseil Régional d'Ile-de-France

Les publications.....



► LES CHIFFRES DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT DANS LES HAUTS-DE-SEINE EN 2016

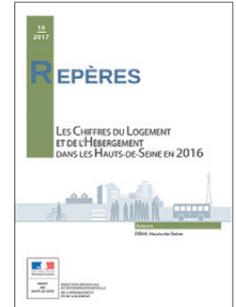
Les chiffres en matière de logement et d'hébergement des alto séquanais, présentés dans ce bilan annuel 2016, témoignent de notre mobilisation collective : en effet, les résultats, à la fois sur le développement de l'offre de logements sociaux et sur l'attribution de logements aux ménages qui en ont le plus besoin, sont très positifs et supérieurs à ceux de l'année précédente.

Si, au niveau francilien, il faut remonter à plus de 40 ans pour trouver de tels

niveaux de construction de logements et de production de logements sociaux, le département des Hauts-de-Seine a participé à ce bon résultat en retrouvant un niveau élevé de production de logements sociaux avec 3 239 nouveaux agréments, dont 31 % de PLAI !

Les efforts doivent être maintenus et encouragés, car on compte en 2016 plus de 100 000 demandeurs de logements dans le département, dont 60 % sous le plafond PLAI.

► [En savoir plus](#)



► LE PARC LOCATIF SOCIAL EN ILE-DE-FRANCE

Au 1^{er} janvier 2016, le parc locatif social francilien compte 1 244 800 logements, soit 25,7 % du parc locatif social français. Il est en progression de 2 % sur un an (moyenne nationale : + 1,7 %).

En 2015, 22 300 logements ont été mis en service en Ile-de-France, dont 83 % sont neufs. Dans le même temps, 3 300 logements ont été démolis, 1 300 ont été vendus et 300 ont changé d'usage ou ont été restructurés.

Au 1^{er} janvier 2016, la proportion de logements vacants est de 2,5 %, en

légère hausse par rapport à l'année dernière (2,1 %) ; le taux de vacance de plus de trois mois s'élève à 1 %, contre 0,8 % au 1^{er} janvier 2015.

En 2015, un peu moins d'un logement sur quinze a fait l'objet d'un emménagement (hors emménagement dans les nouvelles mises en service).

Cette publication complète la publication « Le parc locatif social en Ile-de-France au 1^{er} janvier 2016 » parue en février 2017 ; elle propose une analyse approfondie de quelques thématiques.

► [En savoir plus](#)



► CONSTRUIRE LES STRATÉGIES DE RELOGEMENT DANS LE NPNRU

Associée à de nombreux partenaires, dont la DRIHL, l'AORIF publie son guide méthodologique, destiné à

donner une lecture des enjeux de relogement aux organismes HLM, afin de les aider à définir et à mettre en œuvre la stratégie de relogement attendue dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

► [En savoir plus](#)



► EN DIRECT DE LA DRIHL

La DRIHL publie une lettre d'information électronique mensuelle

► [En savoir plus](#)



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-MARTIN DELORME
RÉDACTION : LEILA MORITZ-GONNET ET LA MISSION COMMUNICATION DE LA DRIHL,
AVEC LA PARTICIPATION DE ALAIN RÉGNIER, PRÉSIDENT DE SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT
CONCEPTION GRAPHIQUE, ILLUSTRATIONS : PEPITOO.COM
CRÉDITS PHOTO : DRIHL / L.MORITZ - CROIX ROUGE

